

Jumelage entre Akko et Saint-Mandé

près avoir fait voter en septembre dernier, par leurs conseils municipaux respectifs, le principe du jumelage entre les deux villes, Patrick Beaudouin, député-maire de Saint-Mandé et Shimon Lankri, maire d'Akko, ont officiellement paraphé le protocole de jumelage, lundi 16 mai, lors d'une émouvante cérémonie qui s'est déroulée dans l'auditorium du conservatoire municipal d'Akko.

Environ deux cent cinquante personnes ont assisté à la cérémonie, dont les membres de la délégation de Saint-Mandé, le Consul

général de France à Haïfa, Jean-Christian Coppin.

À l'occasion de son intervention, Shimon Lankri a tenu à faire un bref rappel historique concernant toutes les civilisations qui ont conquis les unes après les autres, durant plusieurs millénaires, la ville d'Akko. Le maire d'Akko a surtout souligné «qu'Israël et la France étaient des pays liés par une longue amitié» avant d'indiquer que cet accord de jumelage impliquait «une participation active des populations des deux villes dans la mise en œuvre des relations prévues dans le contrat de jumelage».

Pour sa part, Patrick Beaudouin a indiqué que ce jumelage se situait dans «la continuité de la tradition d'amitié entre la France et Israël», indiquant qu'il s'agissait «d'un renforcement de la volonté de voir la paix s'imposer dans cette région, de voir la tolérance entre les peuples rejaillir sur le Proche-Orient».

La cérémonie s'est poursuivie par la signature officielle du protocole de jumelage qui a été paraphé par Patrick Beaudouin, député-maire de Saint-Mandé, Shimon Lankri, maire d'Akko, Jean-Pierre Nectoux, adjoint au maire chargé du Sport, de la Vie associative, de l'Animation et des Jumelages, président de l'Association pour le développement des jumelages, et Claude Lévy, responsable des relations avec la France à la mairie d'Akko, en présence de Sabrina Setbon, marraine de ce jumelage.

